CENTRE SOCIAL APMV
Association loi 1901
SIRET: 445 291 230 00016 code APE: 9499Z

DOSSIER ADHESION 2017 / 2018

(à remplir en MAJUSCULES)

Le Centre Social APMV garantit le respect et la confidentialité de vos données.

Saison 2017 /2018 : Numéro Adhérent (à compléter par le service administratif) : _ _ _ _ _ _ _

Toujours à l'écoute de nos adhérents, nous avons décidé cette année de simplifier la feuille d'adhésion et nous restons ouverts à toutes propositions pour encore l'améliorer l'année prochaine.

Nous allons procéder cette année aux **pré-inscriptions,** par téléphone, en ligne, par courrier (boîte aux lettres au 16 allée Albert Thomas), ouvertes à nos adhérents 2016 - 2017 en priorité, les dossiers seront aussi disponibles lors de la journée des associations le samedi 09 septembre 2017.

Pour les plus connectés, nous vous proposons des pré-inscriptions directement en ligne via ce lien https://www.inscription-facile.com/form/PcH4jh1QPaYVxwfPSHcc, mais vous devrez absolument venir signer le règlement intérieur au Centre Social.

Vous avez jusqu'au lundi 11 septembre 2017 pour déposer vos pré-inscriptions. Le mardi 12 septembre 2017 à 14h00 au Centre Social aura lieu le tirage au sort pour définir de manière équitable l'ordre des priorités pour les inscriptions. Vous êtes les bienvenus si vous souhaitez assister à ce tirage au sort.
A la fin de celui-ci, nous inscrirons tout le monde et nous nous engageons à vous positionner selon vos choix prioritaires. En fonction des places, vous aurez une réponse sur vos pré-inscriptions au plus tard le vendredi 15 septembre 2017.

Vous étiez adhérents au Centre Social APMV sur la saison 2016 – 2017 :
❒ Oui, Numéro adhérent : _ _ _ _ _ ❒ Oui, mais j'ai oublié mon numéro d'adhérent ❒ Non

Si oui, merci de remplir juste votre NOM et Prénom et si vous avez un changement d'adresse, de téléphone, un enfant en plus … et surtout les choix pour cette année avec vos priorités (voir page 2).

Noms	Prénoms	Date de naissance	Sexe*	Lien de parenté**	Nationalité***	Téléphone Portable

* Sexe : *Veuillez indiquer ici Féminin = F ou Masculin = M*
** Lien de parenté : *Veuillez indiquer ici s'il s'agit de votre mari, femme, concubin, pacsé, fille, fils …*
*** Nationalité : *Veuillez indiquer ici « Française », « CEE » Communauté Economique Européenne ou « Hors CEE ».*

Téléphone fixe : .....
Mail : .....
Adresse : .....
Code Postal /__/__/__/__/__/ Ville : .....

Quartiers de résidence : *(merci de cocher la case)*
❒ Villaine ❒ Bièvres/Poterne ❒ Atlantis ❒ Square et Clos Villaine ❒ Opéra
❒ Centre-Ville ❒ Pileu/Graviers/Champs Ronds ❒ Vilmorin
❒ Communauté d'Agglomération Europ'essonne ❒ Ville Extérieure

Personne à contacter en cas d'urgence : *(merci de préciser le lien avec cette personne, mari, femme, voisin, enfant, ….)*
Nom Prénom, lien : .....
Téléphone portable : ..... Autre Téléphone : .....

Contact : *Vous préférez que le Centre Social vous envoie*
** les programmes :*
❒ Par courrier ❒ Par mail
** les relances :*
❒ Par mail ❒ Par sms

Participation active : *Le Centre Social vit avec et pour vous, vous pouvez venir nous rencontrer, nous proposer des idées pour nos futures activités, sorties … Vous pouvez également venir construire ces projets avec nous, venez offrir un peu de votre temps, sachez que vous êtes les bienvenus, n'hésitez surtout pas !*
Toute l'équipe reste à votre disposition pour échanger sur ces propositions.
Dans quoi souhaiteriez-vous vous investir pour l'association ? Vous souhaitez partagez un savoir, une compétence particulière, parlons-en ensemble.
.....
.....
.....
.....

Inscription aux activités : *Merci d'inscrire en tête de colonne le nom et prénom de la personne concernée et de mettre vos priorités de choix par personne. Le 1er choix étant le plus important. (Voir exemple)*

	Exemple : XXX Josiane						
Cours de français (Ateliers Socio-Linguistique – ASL)	Choix 2						
Amis Déj'	Choix 5						
Accompagnement à la scolarité (CLAS)							
Adhésion animations loisirs enfants (ALSH)							
Adhésion Ludothèque	Choix 1						
Atelier couture							
Cours d'informatique	Choix 3						
Ateliers créatifs							
Parents – nounous – bébés	Choix 4						
Eveil musical							
Gymnastique							
Zumba							
Pilates							
Poterie adulte							
Poterie enfant							

TARIFS 2017

Adhésion à l'association : (Obligatoire)
10 € pour les Massicois
15 € pour les non Massicois

Activités à l'année : les activités se dérouleront du 25 septembre 2017 au 30 juin 2018 uniquement pendant les périodes scolaires.

Pour toutes ces activités, vous devrez obligatoirement vous acquitter des frais d'adhésion et de votre participation à l'atelier choisi ou avoir mis en place un échéancier avec le Centre Social pour pouvoir participer aux activités.

Concernant les tarifs évolutifs, ils se calculent à partir de votre feuille d'imposition 2017 (sur revenus 2016) en fonction de votre revenu fiscal de référence.
Nous regardons juste la tranche pour la valider, nous ne notons pas le montant de vos impôts. Pour une question d'équité, nous ajustons les tarifs en fonction de vos revenus.

Tarif minimum : revenu fiscal de référence de 0 € à 26 791 €
Tarif moyen : revenu fiscal de référence de 26 792 € à 71 826 €
Tarif maximum : revenu fiscal de référence supérieur à 71 827 €

Le Centre Social se réserve le droit de maintenir ou d'annuler une de ses propositions en fonction du nombre minimum de participant.
Lors de ces activités, le Centre Social pourra vous proposer des activités ou sorties supplémentaires, ces tarifs seront donnés à l'avance.

Cours de français (Ateliers Socio-Linguistique – ASL)
Amis Déj'
* Gratuit

Accompagnement à la scolarité (CLAS)
Adhésion animations loisirs enfants (ALSH) : (obligatoire pour la participation aux activités enfants)
Adhésion Ludothèque
Atelier couture.
* Pour les Massicois : Forfait 10 € par personne
  Pour les non Massicois : Forfait 15 € par personne

Cours d'informatique
Ateliers créatifs
Parents – nounous – bébés *(tarif par famille)*
* Pour les Massicois : Tarif minimum : 20 € / Tarif moyen : 40 € / Tarif maximum : 60 €
  Pour les non Massicois : Tarif minimum : 30 € / Tarif moyen : 50 € / Tarif maximum : 70 €

Eveil musical
Gymnastique (certificat médical obligatoire)
Zumba (certificat médical obligatoire)
Pilates (certificat médical obligatoire)
* Pour les Massicois : Tarif minimum : 80 € / Tarif moyen : 100 € / Tarif maximum : 120 €
  Pour les non Massicois : Tarif minimum : 100 € / Tarif moyen : 125 € / Tarif maximum : 150 €

Poterie (adulte ou enfant)
Dans la limite du raisonnable (sur décision de l'intervenante), la terre et le matériel sont fournis pour cet atelier.
* Pour les Massicois : Tarif minimum : 115 € / Tarif moyen : 140 € / Tarif maximum : 170 €
  Pour les non Massicois : Tarif minimum : 150 € / Tarif moyen : 195 € / Tarif maximum : 220 €

Règlement intérieur

Adhésion
L'adhésion est obligatoire et préalable à toute participation à une ou plusieurs activités de l'association Centre Social APMV.
Toute personne ou collectivité fréquentant l'association Centre Social APMV doit s'être acquittée de sa cotisation au maximum 1 mois après son inscription par une personne de plus de 16 ans.
Concernant les inscriptions aux activités, celles-ci doivent être réglées sous 48 heures.
La cotisation annuelle doit être versée par chaque membre du Conseil d'Administration lors de la constitution de celui-ci.
Le montant de l'adhésion est fixé par le Conseil d'Administration.
L'adhésion à l'association Centre Social APMV implique l'engagement à respecter ses statuts et le présent règlement intérieur est mis à disposition de tous ses adhérents sur simple demande.

Toute adhésion et cotisation aux ateliers versées sont définitivement acquises. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès.
Les personnes désirant adhérer devront remplir et signer une fiche d'adhésion. Pour les mineurs, cette fiche est remplie et signée par le représentant légal.
Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel adhérent, affiché, consultable au Centre Social APMV et sur le site Internet, ainsi que les statuts.

Résiliation de l'adhésion
Tout adhérent s'engage à ne pas agir au nom de l'association Centre Social APMV sans y avoir été autorisé par le Conseil d'Administration.
D'une manière générale, il s'engage à ne rien faire qui puisse nuire à l'association Centre Social APMV et à son image.
En aucun cas, il ne doit engager la responsabilité d'un des membres du Conseil d'Administration.
Tout manquement à ces règles sera considéré comme un motif de résiliation de l'adhésion.

Exclusion
Conformément à l'article 4 des statuts, un adhérent peut être exclu pour les motifs suivants :

- Matériel détérioré
- Comportement dangereux
- Propos désobligeants envers les autres adhérents et salariés
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur.

Horaires et fonctionnement
Les horaires d'ouverture sont fixés tous les ans et précisés sur la plaquette informative.
Ils peuvent varier en fonction des activités proposées par l'association Centre Social APMV et de la disponibilité des salles. En cas de modification, les usagers seront prévenus par voie d'affichage au Centre Social APMV.
Le fonctionnement de la structure est assuré toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires. Les jours de fermeture, validés par le Conseil d'Administration, seront affichés à l'avance au Centre Social APMV.

Utilisation des locaux et du matériel
Le respect des locaux et du matériel mis à disposition par la structure est indispensable : tout vol, dégradation volontaire ou négligence sont des atteintes à la collectivité et pourront faire l'objet de mesures disciplinaires : exclusion et/ou dédommagement financier.
La manipulation du matériel par les usagers doit être systématiquement supervisée par le personnel du Centre Social APMV.
Toute dégradation accidentelle ou non doit être signalée au responsable du groupe qui en informera la direction.
Une convention particulière de mise à disposition est signée par les collectivités utilisant les locaux de l'association Centre Social APMV.

Animation
Pour toutes animations : sorties festives/soirées et vacances scolaires, la structure est ouverte aux enfants et aux familles.

Sécurité et responsabilité
La sécurité, individuelle et collective doit être un souci permanent de chacun :

- ➲ Ne pas laisser a portée des enfants du matériel pouvant être nocif ou dangereux pour eux.
- ➲ En dehors de l'ALSH et du CLAS, notamment lors des soirées, les enfants seuls ne peuvent être accueillis qu'accompagnés d'un adulte responsable, soit porteur d'une procuration et resteront sous sa responsabilité.
- ➲ Lors de l'ALSH et du CLAS, les enfants de plus de 6 ans ne peuvent être accueillis dans les locaux qu'en présence d'un membre du personnel et sont sous la responsabilité de l'association Centre Social APMV. Ils sont sous la responsabilité de leur référent, cependant chacun doit rester vigilant, veiller à la sécurité et au bien-être de tous et intervenir si nécessaire.
- ➲ Lors de l'ALSH et du CLAS, les enfants peuvent sortir avec autorisation parentale écrite (courrier, sms) et ne sont plus sous la responsabilité du personnel de l'association Centre Social APMV à partir du moment où ils franchissent les portes de sortie de la structure.

Une trousse pour les « petites urgences » se trouve dans chaque local. En cas d'incident un membre du personnel doit être tenu informé.
L'usage du tabac, la consommation d'alcool et de toute substance illicite est strictement interdit dans les locaux de l'association Centre Social APMV.

Hygiène et propreté
Le nettoyage et le rangement sont l'affaire de chacun, tout le monde doit participer.
Les locaux des deux structures sont nettoyés chaque matin.
Toutefois, le personnel de ménage ne se substitue pas aux adhérents pour ranger et nettoyer.
Avant de quitter la structure, la salle doit être rangée et laissée propre, la vaisselle lavée et rangée.
Les animaux, les vélos, les trottinettes ne sont pas admis au sein des structures.

Courtoisie
Le Centre Social APMV est et doit rester un endroit où convivialité et courtoisie sont le lot de chacun : usagers comme intervenants.
Le personnel, comme tout usagé, a droit au respect physique et moral.
Le règlement intérieur du Centre Social APMV entre en vigueur à compter de son approbation par le Conseil d'Administration. Il peut être modifié à tout moment par décision du Conseil d'Administration.

J'atteste avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement du Centre Social APMV.

Massy, le …….. Signature :